



Wallonie

Commune de Waimes

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(1) Le collège communal fait savoir qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi~~ ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

- ~~• permis d'urbanisation~~
- ~~• modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~• permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~• certificat d'urbanisme n°2~~

(1) Le demandeur est M Alexandre FECHIR demeurant ~~à dont les bureaux se trouvent~~ à 4950 WAIMES/Ovifat, rue de la Piste, n°2

Le terrain concerné est situé à 4950 WAIMES/Sourbrodt, rue de Botrange, 133 et cadastré « Waimes, 3°division, section A, n°47y3»

Le projet consiste en l'installation provisoire (du 1 novembre au 15 mars) de trois chalets mobiles destinés à l'accueil des touristes en période hivernale pour la mise à disposition de matériel de skis de fond et présente les caractéristiques suivantes (2) : Dimensions des chalets mobiles : 3 chalets de L. 12m, l. 3.50m et h.2.80m, le projet est localisé dans le périmètre du site classé par arrêté du 9.12.1991 **pour l'ensemble formé par divers témoins historiques et les abords sur les Communes de Jalhay, Baelen, Waimes et Malmedy.**

(1) L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Waimes, service urbanisme, Place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES

- (3) les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 ;
- (1) (4) les 27/11, 4/12 et 11/12/2017 jusqu'à 20 heures ; ~~le samedi de 9h jusqu'à 12h~~

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du (5) service communal d'urbanisme par téléphone au 080 68 91 64 ou par mail aux adresse suivantes : urbanisme@waimes.be ou celine.barbette@waimes.be

**L'enquête publique est ouverte le lundi 27 novembre 2017 et  
clôturée le mardi 12 décembre 2017**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES,

- par télécopie au numéro : 080 67 84 10,  
- <sup>(6)</sup> par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@waimes.be ou celine.barbette@waimes.be  
- remises à <sup>(5)</sup> Mme Céline BARBETTE (Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme) ou au service urbanisme dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES, Place Baudouin, 1

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique – permis d'urbanisme – M. FECHIR

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de <sup>(5)</sup> Mme Céline BARBETTE ou du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : 4950 WAIMES, Place Baudouin, 1, le 12.12.2017 à 11h.

<sup>(1)</sup> Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ~~–le conseiller en environnement–~~ la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - est <sup>(5)</sup> Mme Céline BARBETTE ou un membre du service urbanisme dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES, Place Baudouin, 1.

**Il vous appartient de communiquer le contenu de la présente à l'éventuel occupant et/ou locataire de votre bien.**

---

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collègue communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.